



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

Fiche du 26/5/2015, révision 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: INDURITORE FAST
Code commercial: 4500
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Durcisseur pour matériaux de revêtement ou adhésifs pour applications industrielles ou professionnelles.
Usages déconseillés :
Non approprié pour les travaux à domicile (bricolage).
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
IMPA Spa - Via Crevada 9/E - 31020 SAN PIETRO DI FELETTO (TV) - ITALY
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
msdsref@impa.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
IMPA Spa - Tel. ++39-0438-4548 - Fax ++39-0438-454915 (8.30 - 17.30)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères des Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et amendements successifs :
Propriété / Symboles:
Toxique pour la reproduction catégorie 3
F Facilement inflammable
Xn Nocif
Xi Irritant
- R Phrases:
R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

- Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
- ⊠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
 - ⊠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.
 - ⊠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
 - ⊠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
 - ⊠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
 - ⊠ Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire au fœtus.
 - ⊠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
 - ⊠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Symboles:



Danger
Mentions de danger:

4500/2
Page n. 1 of 12

IMPA Spa - Via Crevada 9/E - 31020 San Pietro di Feletto (TV) - I
Tel. +39 0438 4548 - Fax +39 0438 454915



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Special Provisions:

Aucune

Contient:

homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène
acétate d'éthyle
toluène

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

>= 30% - < 40% homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène
REACH No.: 01-2119485796-17, CAS: 28182-81-2, EC: 500-060-2
Xn,Xi; R20-37-43
⊠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
⊠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
⊠ 3.8/3 STOT SE 3 H335

>= 20% - < 25% acétate d'éthyle

REACH No.: 01-2119475103-46, Numéro Index: 607-022-00-5, CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4
F,Xi; R11-36-66-67
⊠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
⊠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
⊠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
EUH066

>= 20% - < 25% acétate de n-butyle

REACH No.: 01-2119485493-29, Numéro Index: 607-025-00-1, CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1
R10-66-67
⊠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
⊠ 3.8/3 STOT SE 3 H336



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

EUH066

>= 7% - < 10% toluène

REACH No.: 01-2119471310-51, Numéro Index: 601-021-00-3, CAS: 108-88-3, EC: 203-625-9

F, Repr. Cat. 3, Xn, Xi; R11-38-48/20-63-65-67

- ◆ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
- ◆ 3.7/2 Repr. 2 H361
- ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
- ◆ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- ◆ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 1% - < 3% Aromatic hydrocarbons, C8

REACH No.: 01-2119486136-34, CAS: 90989-38-1, EC: 292-694-9

Xn, Xi; R10-20/21-65-48/20-36/37/38

- ◆ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
 - ◆ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312
 - ◆ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
 - ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
 - ◆ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
 - ◆ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
 - ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H335
 - ◆ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- DECLJ*

>= 1% - < 3% Hydrocarbons, C9, aromatics

REACH No.: 01-2119455851-35, EC: 918-668-5

Xn, Xi, N; R10-37-51/53-65-66-67

- ◆ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
 - ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
 - ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H335
 - ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336
 - ◆ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
- EUH066
DECLP*

< 0.1% diisocyanate d'hexaméthylène

REACH No.: 01-2119457571-37, Numéro Index: 615-011-00-1, CAS: 822-06-0, EC: 212-485-8

T, Xn, Xi; R23-36/37/38-42/43

- ◆ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- ◆ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H335
- ◆ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ◆ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1, 1A, 1B H334
- ◆ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317
- ◆ 3.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330

< 0.1% dibutyltin dilaurate

REACH No.: 01-2119496068-27, CAS: 77-58-7, EC: 201-039-8

Muta. Cat. 3, Repr. Cat. 2, T, Xi, C, N; R43-34-48/25-50/53-60-61-68

- ◆ 3.2/1C Skin Corr. 1C H314
- ◆ 3.8/1 STOT SE 1 H370
- ◆ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317
- ◆ 3.9/1 STOT RE 1 H372
- ◆ 3.5/2 Muta. 2 H341
- ◆ 3.7/1B Repr. 1B H360FD
- ◆ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
- ◆ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

*DECLJ: Substance classée selon la note J de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène

*DECLP: Substance classée selon la note P de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, extincteurs à poudres, mousse, pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit de la fumée lourde.

En cas d'incendie, il y a formation de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, vapeurs d'isocyanate et de traces d'acide cyanhydrique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'allumage.

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant inerte (sable, vermiculite par ex.)
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Utiliser le système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Voir alinéa 10.5
Indication pour les locaux:
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé, loin de sources de chaleur.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir alinéa 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
ACGIH, 400 ppm - Remarques: URT and eye irr
VLEP -- Pays: FRANCE - LTE: 1400 mg/m3, 400 ppm
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
ACGIH, 150 ppm, 200 ppm - Remarques: Eye and URT irr
VLEP -- Pays: FRANCE - LTE: 710 mg/m3, 150 ppm - STE: 940 mg/m3, 200 ppm
toluène - CAS: 108-88-3
VLEP -- Pays: FRANCE - LTE: 76.8 mg/m3, 20 ppm - STE: 384 mg/m3, 100 ppm
UE - LTE(8h): 192 mg/m3, 50 ppm - STE: 384 mg/m3, 100 ppm - Remarques: Bold-type:
Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)
ACGIH, 20 ppm - Remarques: A4, BEI - Visual impair, female repro, pregnancy loss
Aromatic hydrocarbons, C8 - CAS: 90989-38-1
ACGIH - LTE: 434 mg/m3, 100 ppm - STE: 651 mg/m3, 150 ppm
Hydrocarbons, C9, aromatics
ACGIH - LTE: 100 mg/m3
diisocyanate d'hexaméthylène - CAS: 822-06-0
ACGIH, 0.005 ppm - Remarques: URT irr, resp sens
dibutyltin dilaurate - CAS: 77-58-7
ACGIH - LTE: 0.1 mg/m3 - STE: 0.2 mg/m3 (calculated as total tin)
Valeurs limites d'exposition DNEL
Aromatic hydrocarbons, C8 - CAS: 90989-38-1



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

Travailleur professionnel: 0.077 mg/l - Consommateur: 0.0148 mg/l - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long
terme, effets systémiques
Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
système

Hydrocarbures, C9, aromatics

Travailleur professionnel: 25 mg/l - Consommateur: 11 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 0.150 mg/l - Consommateur: 0.032 mg/l - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 11 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
système

Valeurs limites d'exposition PNEC

Aromatic hydrocarbons, C8 - CAS: 90989-38-1
Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 12.46 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton,
caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en NBR
(caoutchouc nitrile), FKM (caoutchouc fluoré).
Le choix de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau mais également d'autres
caractéristiques de qualité variables d'un producteur à un autre, ainsi que des modalités et des
temps d'utilisation du mélange.

Protection respiratoire:

Dispositif de filtrage combiné (DIN EN 141).

Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir alinéa 6.2

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---------------------|
| Aspect et couleur: | liquide transparent |
| Odeur: | de solvant |
| Seuil d'odeur : | nd |
| pH: | nd |
| Point de fusion/congélation: | nd |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | nd |
| Inflammation solides/gaz: | na |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | nd |
| Densité des vapeurs: | nd |
| Point éclair: | < 23 °C |
| Vitesse d'évaporation : | nd |
| Pression de vapeur: | nd |
| Densité relative: | 0.97 ± 0.01 |
| Hydrosolubilité: | insoluble |
| Solubilité dans l'huile : | nd |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | nd |
| Température d'auto-allumage : | nd |
| Température de décomposition: | nd |



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

| | |
|---|--------|
| Viscosité: | nd |
| Propriétés explosives: | aucune |
| Propriétés comburantes: | aucune |
| 9.2. Autres informations | |
| Miscibilité: | nd |
| Conductibilité: | nd |
| Légende: | |
| na = non applicable - nd = non disponible | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Sous l'effet de la chaleur ou en cas d'incendie, des oxydes de Carbone et des vapeurs nuisibles pour la santé peuvent se dégager.
Réaction exothermique avec les amines et les alcools; en présence d'eau, dégagement de CO₂ entraînant une augmentation de pression dans les fûts fermés, d'où risque d'éclatement des fûts.
Tenir à l'écart des agents oxydants, acides forts et alcalis afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.4. Conditions à éviter
Eviter d'approcher le produit à sources de chaleur.
- 10.5. Matières incompatibles
Les amines et les alcools, de l'eau
Eviter le contact avec des matières comburantes, d'agents d'oxydation forts: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.
Voir alinéa 5.2

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Toxique pour la reproduction catégorie 3
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
 - homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène - CAS: 28182-81-2
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat 1.5 mg/l - Durée: 4h
 - acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin 5620 mg/kg
 - acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 10000 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat 21.1 mg/l - Durée: 4h
 - toluène - CAS: 108-88-3
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 5542 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 14000 mg/kg
 - Aromatic hydrocarbons, C8 - CAS: 90989-38-1
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat 27124 mg/m³ - Durée: 4h



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

- Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 3223 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 12126 mg/kg
Hydrocarbons, C9, aromatics
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 3592 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 6193 mg/m³ - Durée: 4h
dibutyltin dilaurate - CAS: 77-58-7
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2071 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Aromatic hydrocarbons, C8 - CAS: 90989-38-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: IC50 - Espèces: Algues 2.2 mg/l - Durée h: 72
- Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 1.0 mg/l - Durée h: 24
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons 2.6 mg/l - Durée h: 96

Hydrocarbons, C9, aromatics

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 3.2 mg/l - Durée h: 48
- Point final: IC50 - Espèces: Algues 2.9 mg/l - Durée h: 72
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons 9.2 mg/l - Durée h: 96

dibutyltin dilaurate - CAS: 77-58-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.463 mg/l - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Le produit réagit avec l'eau à l'interface avec dégagement d'anhydride carbonique en donnant naissance à un produit de réaction insoluble, à haut point de fusion (polyurée).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

4500/2

Page n. 8 of 12

IMPA Spa - Via Crevada 9/E - 31020 San Pietro di Feletto (TV) - I
Tel. +39 0438 4548 - Fax +39 0438 454915



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport



- 14.1. UN number
ADR-UN Number: 1263
IATA-UN Number: 1263
IMDG-UN Number: 1263
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
ADR-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IATA-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger :33
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Packing Group: II
IATA-Packing group: II
IMDG-Packing group: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Subsidiary risks: -
ADR-S.P.: 163 640C 650
ADR-Code de restriction en tunnel: (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 353
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 364
IATA-S.P.: A3 A72
IATA-ERG: 3L
IMDG-EmS: F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Storage category: Category B
IMDG-Storage notes: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
N.A.

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
Dir. 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

4500/2
Page n. 9 of 12

IMPACT Spa - Via Crevada 9/E - 31020 San Pietro di Feletto (TV) - I
Tel. +39 0438 4548 - Fax +39 0438 454915



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Dir. 2006/8/CE
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Composés Organiques Volatils - COV = 61.24 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %
COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R23 Toxique par inhalation.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R38 Irritant pour la peau.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R60 Peut altérer la fertilité.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

4500/2
Page n. 10 of 12

IMPA Spa - Via Crevada 9/E - 31020 San Pietro di Feletto (TV) - I
Tel. +39 0438 4548 - Fax +39 0438 454915



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H312 Nocif par contact cutané.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H330 Mortel par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Paragraphs modified from the previous revision:

SECTION 2: Identification des dangers
SECTION 3: Composition/informations sur les composants
SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle
SECTION 11: Informations toxicologiques
SECTION 12: Informations écologiques
SECTION 15: Informations réglementaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,
Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van
Nostrand Reinold
CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Fiches de sécurité des fournisseurs de matières premières.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

4500/2
Page n. 11 of 12

IMPA Spa - Via Crevada 9/E - 31020 San Pietro di Feletto (TV) - I
Tel. +39 0438 4548 - Fax +39 0438 454915



Fiche de Données de Sécurité INDURITORE FAST

| | |
|-----------|--|
| | produits chimiques. |
| IATA: | Association internationale du transport aérien. |
| IATA-DGR: | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO: | Organisation de l'aviation civile internationale. |
| ICAO-TI: | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI). |
| IMDG: | Code maritime international des marchandises dangereuses. |
| INCI: | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. |
| KSt: | Coefficient d'explosion. |
| LC50: | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| LD50: | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| LTE: | Exposition à long terme. |
| PNEC: | Concentration prévue sans effets. |
| RID: | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STE: | Exposition à court terme. |
| STEL: | Limite d'exposition à court terme. |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles. |
| TLV: | Valeur de seuil limite. |
| TWATLV: | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH) |
| WGK: | Classe allemande de danger pour l'eau. |
| N.A. | Not Applicable / Not Available |